

Principaux résultats

Les taux des cotisations de retraite sont globalement stables depuis le milieu des années 90. Le taux moyen, dans les 25 pays de l'OCDE qui prélèvent des cotisations distinctes pour les régimes publics, est passé de 19.2 % en 1994 à 19.6 % en 2009, avec un pic à 20.0 % en 2004. Cela s'explique vraisemblablement par le fait que les pouvoirs publics se sont inquiétés des conséquences d'une lourde fiscalité du travail sur l'emploi. Ces préoccupations semblent en effet avoir pris le pas sur celles qui résultent des pressions exercées sur l'équilibre financier des systèmes de retraite par le vieillissement de la population et l'arrivée à maturité des régimes de retraite.

Dans les 23 pays pour lesquels les données sont disponibles, les recettes issues des cotisations représentent en moyenne 5.1 % du revenu national, soit 14.2 % du total des recettes que l'État tire des prélèvements et des cotisations.

La plupart des indicateurs qui figurent dans *Panorama des pensions* concernent l'aspect « prestations » des systèmes de retraite. Les indicateurs de la présente section s'intéressent à l'aspect « cotisations ».

On trouvera dans la partie gauche du tableau l'évolution des taux de cotisation. Dans deux tiers environ des pays qui prélèvent des cotisations de retraite distinctes, les taux sont demeurés inchangés entre 2004 et 2009 (Autriche, Belgique, Canada, Chili, Corée, Espagne, États-Unis, France, Grèce, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Slovaquie, Suède, Suisse et Turquie). En outre, ils n'ont que fort peu évolué en Allemagne, en Finlande et en Israël. En Hongrie, l'augmentation est sensible, au Japon elle est plus faible. On observe en revanche une baisse des taux de cotisation en Estonie et en République slovaque, souvent motivée par une volonté d'alléger la fiscalité du travail afin de favoriser l'emploi.

La partie droite du tableau concerne les fonds collectés grâce aux cotisations des régimes de retraite publics. Les chiffres des recettes viennent en complément des taux de cotisation, car ils témoignent des effets d'autres paramètres du système de retraite. Ainsi, la plupart des pays de l'OCDE ont fixé un plafond pour les cotisations de retraite, lesquels sont approximativement compris entre le salaire moyen et ce même salaire multiplié par 3.7 en Italie et 6.2 au Mexique. L'abaissement du plafond entraînerait naturellement une baisse des recettes à taux de cotisation inchangé. Dans d'autres pays, il existe des seuils de cotisations, de sorte que les cotisations des bas salaires peuvent être faibles ou nulles. Enfin, les recettes de certains pays peuvent se ressentir de la taille du secteur informel ou d'un phénomène de sous-déclaration des revenus.

C'est en Finlande que les recettes publiques issues des cotisations de retraite sont les plus élevées (9.1 % du produit intérieur brut [PIB]). En dépit d'un taux de cotisation proche de la moyenne des pays de l'OCDE, les

cotisations ne représentent que 2.2 % du revenu national en Turquie, en raison de la taille du secteur informel. Les recettes tirées des cotisations sont également modestes au Canada – 2.8 % du PIB –, le taux de cotisation étant faible (la moitié de la moyenne de l'OCDE), tout comme le plafond (pratiquement égal au salaire moyen).

En moyenne, les cotisations salariales représentent au total 1.8 % du PIB, contre 2.9 % pour les cotisations patronales. Les salariés versent 35 % des cotisations totales, en moyenne, contre 57 % pour les employeurs (le solde correspond pour l'essentiel aux cotisations versées par les travailleurs indépendants, même s'il comprend également les cotisations versées par d'autres catégories, notamment les chômeurs). En Espagne, en Finlande, en Hongrie, en Italie et en République tchèque, la plus grande part des cotisations est acquittée par les employeurs. Il ne faut pas oublier toutefois que, comme l'ont montré de nombreuses analyses économiques, les cotisations patronales sont répercutées, en tout ou partie, sur les salariés, par exemple sous la forme d'une diminution des salaires ou du nombre d'emplois. Les cotisations sont équitablement réparties entre employeurs et salariés dans de nombreux pays, notamment en Allemagne, en Autriche, en Belgique, au Canada, aux États-Unis, au Japon, au Luxembourg, en Suisse et en Turquie.

La dernière colonne du tableau présente les cotisations de retraite exprimées en pourcentage du total des recettes que tire l'État des impôts et des cotisations. L'Italie ne se classe pas en tête dans ce cas : en Espagne et en Grèce, les cotisations de retraite représentent 24-25 % des recettes totales, contre 19.9 % en Italie. En Australie, au Danemark et en Nouvelle-Zélande, les retraites sont financées par les recettes fiscales. Pour les raisons exposées ci-dessus, les cotisations de retraite constituent une part relativement faible des recettes de l'État au Canada, en Corée et en Turquie.

Taux de cotisation aux régimes publics et recettes tirées des cotisations de retraite

	Taux des cotisations de retraite (en % du salaire brut)							Recettes tirées des cotisations de retraite, 2008			
	1994	1999	2004	2007	2009	Salariés 2009	Employeurs 2009	(en % du PIB)			(en % du total des prélèvements)
								Salariés	Employeurs	Ensemble	
Australie			Régimes privés uniquement					0	0	0	0.0
Autriche	22.8	22.8	22.8	22.8	22.8	10.3	12.6	3.5	3.8	8.0	18.9
Belgique	16.4	16.4	16.4	16.4	16.4	7.5	8.9	2.3	2.0	4.7	10.7
Canada	5.2	7.0	9.9	9.9	9.9	5.0	5.0	1.3	1.3	2.8	8.3
Chili			29.8	29.8	29.8	28.8	1.0				
Rép. tchèque	26.9	26.0	28.0	32.5	28.0	6.5	21.5	1.8	6.0	8.3	22.2
Danemark			Régimes privés uniquement					0.0	0.0	0.0	0.0
Estonie			35.0	22.0	22.0	2.0	20.0				
Finlande	18.6	21.5	21.4	20.9	21.6	4.5	17.1	1.6	7.1	9.1	21.2
France	21.5	16.7	16.7	16.7	16.7	6.8	9.9				
Allemagne	19.2	19.7	19.5	19.9	19.9	10.0	10.0	2.6	3.0	6.6	18.2
Grèce	20.0	20.0	20.0	20.0	20.0	6.7	13.3	3.1	3.7	7.9	24.7
Hongrie	30.5	30.0	26.5	29.5	33.5	9.5	24.0	1.1	5.8	6.8	17.3
Islande			Pas de cotisations de retraite distinctes								
Irlande			Pas de cotisations de retraite distinctes								
Israël			6.1	6.2	6.9	3.9	3.1				
Italie	28.3	32.7	32.7	32.7	32.7	9.2	23.8	2.1	6.5	8.6	19.9
Japon	16.5	17.4	13.9	14.6	15.4	7.7	7.7	2.9	2.9	5.8	20.4
Korea	6.0	9.0	9.0	9.0	9.0	4.5	4.5	1.5	1.0	2.5	9.3
Luxembourg	16.0	16.0	16.0	16.0	16.0	8.0	8.0	2.6	2.4	6.0	16.5
Mexique			Régimes privés uniquement					0.0	0.0	0.0	0.0
Pays-Bas	17.9	17.9	17.9	17.9	17.9	17.9	0				
Nouvelle-Zélande			Pas de cotisation					0.0	0.0	0.0	0.0
Norvège			Pas de cotisations de retraite distinctes								
Pologne		19.5	19.5	19.5	19.5	9.8	9.8	3.6	2.7	7.7	22.1
Portugal			Pas de cotisations de retraite distinctes								
Rép. slovaque	28.5	27.5	26.0	24.0	18.0	4.0	14.0	0.8	2.3	4.1	13.8
Slovénie			24.4	24.4	24.4	15.5	8.9				
Espagne	29.3	28.3	28.3	28.3	28.3	4.7	23.6	1.3	6.8	9.0	24.2
Suède	19.1	15.1	18.9	18.9	18.9	7.0	11.9	2.6	3.7	6.4	13.3
Suisse	9.8	9.8	9.8	9.8	9.8	4.9	4.9	2.7	2.7	5.9	20.3
Turquie	20.0	20.0	20.0	20.0	20.0	9.0	11.0	1.1	1.1	2.2	9.3
Royaume-Uni			Pas de cotisations de retraite distinctes								
États-Unis	12.4	12.4	12.4	12.4	12.4	6.2	6.2	2.3	2.3	4.6	16.3
OCDE34	19.2	19.3	20.0	19.8	19.6	8.4	11.2	1.8	2.9	5.1	14.2
Autres grandes économies											
Argentine			28.0	23.7	23.7	11.0	12.7				
Brésil			31.0	31.0	31.0	11.0	20.0				
Chine			28.0	28.0	28.0	8.0	20.0				
Inde			24.0	24.0	24.0	12.0	12.0				
Indonésie			6.0	6.0	6.0	2.0	4.0				
Russe			28.0	26.0	26.0	0.0	26.0				
Arabie Saoudite			18.0	18.0	18.0	9.0	9.0				
Afrique du Sud			Pas de cotisation								
UE27			23.8	23.3	22.5	7.9	14.0				

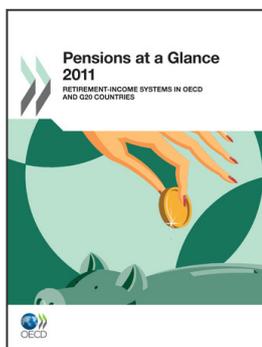
Note : Tous les chiffres sont arrondis à une décimale. Pour les taux de cotisation, la moyenne de l'OCDE ne tient pas compte des pays où les cotisations de retraite n'existent pas ou sont incluses dans les cotisations sociales au sens large. S'agissant des recettes tirées des cotisations, pour la moyenne de l'OCDE, la valeur retenue dans les calculs pour les pays ne prélevant pas de cotisations est zéro.

Dans certains cas, les recettes tirées des cotisations de retraite ont été calculées en partant de l'hypothèse que ces recettes sont réparties entre différents programmes de protection sociale dans les mêmes proportions que les taux de cotisation. Les cotisations totales comprennent les sommes versées par des non-salariés (principalement les travailleurs indépendants).

Finlande : les taux de cotisation sont aujourd'hui plus élevés pour les salariés de 53 ans et plus. Les employeurs sont soumis à un prélèvement supplémentaire qui varie de 0.8 % à 3.9 % de la masse salariale en fonction de leur capital. France et Pays-Bas : pour les recettes tirées des cotisations, il est impossible d'établir une distinction entre celles qui sont affectées aux retraites et celles qui ont d'autres finalités. Pologne : le taux des cotisations de retraite a été réduit de trois points en juillet 2007 ; on a retenu ici le chiffre précédent, plus élevé.

Source : OCDE (diverses années), *Les impôts sur les salaires* ; OCDE (2008), *Statistiques des recettes publiques* ; Administration de la Sécurité sociale, États-Unis (diverses années), *Social Security Programs throughout the World* ; Modèles de retraite et modèles fiscaux de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932548922>



Extrait de :

Pensions at a Glance 2011

Retirement-income Systems in OECD and G20 Countries

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/pension_glance-2011-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2011), « Cotisations », dans *Pensions at a Glance 2011 : Retirement-income Systems in OECD and G20 Countries*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/pension_glance-2011-31-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.